



## La garantie légale de conformité étendue au numérique



Depuis l'ordonnance du 29 septembre 2021, la garantie légale de conformité s'applique désormais aux biens et aux contenus et services numériques.

Ainsi, il est possible d'invoquer la garantie légale de conformité pour les biens connectés et tous les biens comportant un élément numérique mais aussi pour les services de vidéo à la demande, les abonnements à une chaîne de télévision numérique, les jeux en ligne...

Cette ordonnance crée une nouvelle catégorie de contrat : les contrats de fourniture de contenus numériques et de services numériques.

De nouvelles dispositions concernant la délivrance et le transfert de risques, la garantie commerciale et le service après-vente sont également introduites dans le code de la consommation.

L'INC vous présente de façon synthétique, **sous forme de 7 tableaux thématiques, les principales dispositions et leur date d'entrée en vigueur.**

[Accéder au dossier](#)

## Actualités



### L'espace numérique de santé est mis en oeuvre

L'espace numérique de santé (site [internet.monespacesanté.fr](http://internet.monespacesanté.fr)) a **officiellement été lancé par le gouvernement le 3 février 2022.**



### Contrôle de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées : des changements dès 2022 !

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique en date du 22

[Lire l'article](#)

août 2021 a modifié certaines dispositions applicables aux eaux usées.

[Lire l'article](#)

Comment vérifier qu'un professionnel du bâtiment est "RGE" ?

Pour bénéficier de certaines aides, primes ou prêts, vous devez confier les travaux de rénovation énergétique à un professionnel du bâtiment qualifié "RGE".

[Lire la question-réponse](#)

Quel est le premier réflexe à avoir avant de débiter des travaux de rénovation énergétique ?

Avant de débiter les travaux, il est essentiel de vous rendre sur le site officiel "France Renov".

[Lire la question-réponse](#)



**Participez au SAFER INTERNET DAY !**

**"Enfants connectés... Tous concernés ! Ensemble pour une vie numérique apaisée"** : c'est le thème de l'édition 2022 de la Journée mondiale pour un Internet plus sûr.

[Lire l'article](#)



**Programme des vidéos CONSOMAG en février**

Alimentation, voyages, rénovation énergétique...

[Voir le programme des vidéos](#)



**MOOC "MONNAIE ET MOYENS DE PAIEMENT"**

Disponible à partir du 23 mars 2022, suivez chaque module à votre rythme

[> Inscrivez-vous](#)

[Fiches pratiques](#) | [Lettres types](#) | [Simulateurs](#) | [Associations de consommateurs](#)

Institut national de la consommation  
18, rue Tiphaine  
75015 Paris



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} car vous vous êtes abonné à la lettre d'information du site de l'Institut national de la consommation ([mentions légales](#)). Vous pouvez mettre fin à ces envois en cliquant sur le lien de désinscription situé au bas de ce mail. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition ou d'effacement de vos données en nous écrivant à l'adresse [dpo@inc60.fr](mailto:dpo@inc60.fr).

A tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.

[Se désinscrire](#)